

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 27 juin 2016

L'an deux mille seize, le 5 juillet à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoints

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. VIVIEN.

Conseillers

M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, M. MAHO, M. MAES, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. COUTÉ à Mme PUECH

Mme FARGEOT à M. VIVIEN

M. MORMONT à Mme LECOMTE

Mme VARFOLOMEIEFF à Mme RENY

M. RACHIDI à M. MAES

M. LIDA à M. JADOT

Mme VANGEON à Mme VIGUIER



Absent excusé : M. DEGHANI-AZAR

Secrétaire de séance : Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DE LOCAUX ET DES VITRERIES

VU les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1414-3 relatif aux groupements de commandes,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux commune de Verrières-le-Buisson et Wissous et la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté Paris-Saclay couvrant un périmètre de 27 communes,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage de locaux et des vitreries et son annexe 1 ci-jointe,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Ballainvilliers et des communes membres de la Communauté d'agglomération de développer la mutualisation des achats,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de Ballainvilliers et des communes membres de la communauté d'agglomération de rechercher des économies d'échelles par la passation de marchés publics coordonnés,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Ballainvilliers d'adhérer au groupement porté par la Communauté d'agglomération pour le nettoyage de locaux et des vitreries,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commande pour le nettoyage des locaux et des vitreries,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage de locaux et des vitreries,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage de locaux et des vitreries,

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH